

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP présente la synthèse des votes de ses mandataires aux Assemblées Générales (AG) de 2013

Paris, le 16 juillet 2013 – A l'issue de la saison des Assemblées Générales (AG) des principales sociétés françaises, l'Etablissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) présente les résultats des votes de ses mandataires lors de 40 AG de sociétés que l'Etablissement suivait de manière approfondie.

En mars 2013, l'ERAFP, investisseur de long terme et signataire des PRI, a enrichi ses lignes directrices en matière d'engagement actionnarial ainsi que sa politique de vote.

Lors de la saison 2013, les sociétés de gestion agissant pour le compte de l'Etablissement ont donc voté en conformité avec ces corps de règles pour chaque action détenue en portefeuille.

Sur la base de 40¹ AG, les votes des actionnaires ont été marqués par un faible niveau moyen de contestation des résolutions par les actionnaires (4%), en baisse par rapport à 2012 (6%). Toutefois, les niveaux de contestation ont été plus importants sur les sujets suivants :

- les opérations sur capital avec effet dilutif pour les actionnaires,
- les conventions réglementées à travers lesquelles les actionnaires se prononcent notamment sur les avantages postérieurs à l'emploi des dirigeants,
- la nomination ou le renouvellement de mandats d'administrateurs,
- les autorisations d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

En ce qui concerne l'orientation des votes associés aux actions de l'ERAFP, les sociétés de gestion :

- ont voté « contre » la quasi-totalité des conventions réglementées concernant des avantages postérieurs à l'emploi pour les dirigeants et la totalité des plans d'attribution de stocks options ;
- se sont opposées à de nombreuses résolutions du fait du cumul excessif de mandats par certains candidats, du manque d'indépendance de certains conseils ou du nombre insuffisant d'administratrices ;
- ont voté « contre » l'approbation des comptes des banques françaises en raison de l'absence de reporting financier pays par pays ;
- se sont opposées à un nombre significatif de résolutions relatives à l'affectation du résultat pour cause de dividende jugé trop élevé.

Enfin, elles ont soutenu six résolutions d'actionnaires à caractère extra-financier déposées lors de deux assemblées générales.

La synthèse complète des votes des mandataires de l'ERAFP aux Assemblées Générales des actionnaires de 2013 est téléchargeable sur le site du RAFP, www.rafp.fr, à la rubrique Investissement Socialement Responsable.

¹ 37 entreprises françaises et 3 entreprises étrangères

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 14 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45 000 employeurs et près de 1,75 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP [↑ www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

CONTACT PRESSE

Alice Blais

T 01 58 50 96 36

E alice.blais@erafp.fr